



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHER

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°18-2018-08-009

PUBLIÉ LE 8 AOÛT 2018

# Sommaire

## **PREFECTURE DU CHER**

18-2018-08-06-003 - Arrêté n° 2018-1-876 portant organisation de la suppléance de Mme la Préfète et délégation de signature du 14 août au soir au 20 août 2018 inclus (2 pages)

Page 3

# PREFECTURE DU CHER

18-2018-08-06-003

Arrêté n° 2018-1-876 portant organisation de la suppléance  
de Mme la Préfète et délégation de signature du 14 août au  
soir au 20 août 2018 inclus

Préfecture du Cher  
Direction de la citoyenneté

**ARRÊTÉ N° 2018-1-876**  
**portant organisation de la suppléance de Madame la Préfète**  
**et délégation de signature**  
**du 14 août au soir au 20 août 2018 inclus**

La Préfète du Cher,  
chevalier de la Légion d'honneur,  
chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 2017-1510 du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

Vu le décret du 29 septembre 2016 nommant M. Patrick VAUTIER, Sous-préfet, Sous-préfet de Vierzon,

Vu le décret du 20 janvier 2017 nommant M. Thibault DELOYE, Sous-préfet, Secrétaire général de la préfecture du Cher,

Vu le décret du 9 août 2017 nommant Mme Catherine FERRIER, Préfète du Cher,

Considérant qu'il convient de désigner un Sous-préfet chargé d'exercer la suppléance de la Préfète du Cher du mardi 14 au lundi 20 août 2018, compte tenu de l'absence du Secrétaire général de la préfecture pendant cette période,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Cher,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – M. Patrick VAUTIER, Sous-préfet de Vierzon, est chargé d'exercer la suppléance de la Préfète pour la période du mardi 14 août au soir au lundi 20 août 2018 inclus, compte tenu de l'absence du Secrétaire général de la préfecture.

**Article 2** – Délégation de signature est donnée à M. Patrick VAUTIER, en toutes matières pour l'ensemble du département, et notamment à l'effet de prendre toute décision nécessitée par une situation d'urgence dans le cadre de cette suppléance.

**Article 3** – M. Thibault DELOYE, Secrétaire général et M. Patrick VAUTIER, Sous-préfet de Vierzon sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

Bourges, le 6 août 2018  
La Préfète,

signé : Catherine FERRIER